



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAR

Direction  
départementale  
des territoires  
et de la mer  
du Var

Service Territorial de Toulon  
Pôle Aménagement – Urbanisme - Habitat

Affaire suivie par :  
Joël DANIAU  
Téléphone 04 94 46 80 51  
Fax 04 94 46 80 09  
Courriel : joel.daniau@var.gouv.fr

Toulon, le

- 4 MARS 2015

Le Préfet

à

**Monsieur le Président**  
du Syndicat Mixte du SCoT Provence Méditerranée  
BP 5529  
83 098 TOULON CEDEX

**OBJET :** SCoT Provence Méditerranée  
Porter à connaissance

**RÉFÉRENCES :** Délibération n° 07-12-12 / 04 / 294 du 7 décembre 2012  
Délibération n° 14-06-13 / 06 / 309 du 14 juin 2013

Par délibérations des 7 décembre 2012 et 14 juin 2013, le comité syndical du syndicat mixte du SCoT Provence Méditerranée a décidé de prescrire l'élaboration d'un chapitre individualisé valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) et la révision générale de son document d'urbanisme approuvé le 16 octobre 2009.

Aussi en application des articles L 121-2 et R 121-1 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les informations nécessaires à la révision de votre SCoT et à l'exercice de vos compétences en matière d'urbanisme. Ce document pourra être complété si besoin au cours de la procédure.

En application des articles L 121-2 et R 122-10 du code de l'urbanisme, le porter à connaissance devra être tenu à la disposition du public et le dossier d'enquête publique pourra être complété par tout ou partie de ce document.

Conformément aux dispositions de l'article L 122-6 du code de l'urbanisme, je vous demande d'associer les services de l'État suivants aux réunions d'élaboration du SMVM et de révision du SCoT de l'aire toulonnaise :

- le préfet maritime, division action de l'État en mer
- le général gouverneur militaire de Lyon
- le directeur régional du service d'infrastructure de la défense de Toulon
- le directeur départemental des territoires et de la mer
- la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- le directeur général de l'agence régionale de santé
- le directeur régional des affaires culturelles

Adresse postale : Préfecture du Var - DDTM - Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX

Accueil du public DDTM : 244 avenue de l'Infanterie de Marine à Toulon  
Téléphone 04 94 46 83 83 – Fax 04 94 46 32 50 – Courriel [ddtm@var.gouv.fr](mailto:ddtm@var.gouv.fr)

- le directeur interrégional de la mer Méditerranée
- le directeur du Parc national de Port cros
- le directeur de l'agence des aires marines protégées

Lorsque le SCoT sera arrêté par votre conseil syndical, il conviendra de m'en faire parvenir 12 exemplaires en format numérique et 3 exemplaires en format papier pour établir l'avis de l'État.

Le Préfet

~~Pour le préfet,  
Le Sous-Préfet  
Directeur de Cabinet,  
Emmanuel DUPUIS~~